



COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Compte-rendu de la réunion du Lundi 27 Avril 2015

Présents:

BLANC Pascal HSCL Lagny sur Marne (2 voix) **LELEU Gérard** ASP Asnières (1voix) **LELEU Michel** ASP Asnières **KLEIN Frantz** CHS Neuilly sur Marne (2 voix) Neuilly sur Marne **BONHOMME** Eric CHS Lagny sur Marne CIULLA Gilbert HSCL LE FELT Hervé **APSM** Ermont (1voix) MARIE Jérémy **APSM Ermont**

GROSSIN Eric CHSPC Pontoise (2 voix)

Excusés:

Isabelle SeptierCSMBFontenay TrésignyCecile RoyerCSMBFontenay TrésignyGérald LévèqueCPCCompiègneLaurent DumontJSCCCorbie

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu CR du 1er avril 2015
- 2. Vote sur la dérogation demandé par Le Chesnay suite à son forfait.
- 3. Point sur le Calendrier
- 4. Point sur les Championnats en cours
- 5. Point sur le fonctionnement de la Commission
- 6. Groupes de Travail
- 7. Vote sur la modification de prise en compte des résultats impliquant des équipes en D1N M1.
- 8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} Avril 2015

Approbation à l'unanimité des 8 voix.

2. Vote sur la dérogation demandé par Le Chesnay suite à son forfait

Rappel des faits:

L'équipe masculine du Chesnay après son forfait lors de la journée de Corbie (voir règlementation régionale annexe 1 M1.6) ne pourra pas faire de championnat régional pendant 3 ans.

Le débat autour de cette demande de dérogation a fait ressortir les points suivants :

- Il est nécessaire d'appliquer la réglementation.
- Le Chesnay avait fait l'effort de se renseigner et de venir pour arbitrer pour la journée.
- La suspension de trois ans prévue dans la règlementation est une durée un peu longue.

Il a été émis l'idée que l'équipe du Chesnay ne s'inscrive pas l'année prochaine de leur propre chef en évitant ainsi l'application de la règle.

Il est nécessaire cependant qu'une sanction soit appliquée mais il ne faudrait pas qu'elle soit trop dure.

Pascal BLANC rappelle qu'en l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas statuer sur l'application d'une autre règle que celle qui est prévue dans les textes. Après les débats, a donc été mise au vote la demande de dérogation.

Le résultat a été:

- Pour l'application de la sanction de trois ans sans participation à la DAM : 5 voix
- Abstention : 2 voix
- Pour l'acceptation de la dérogation : 1 voix

La commission a décidé de ne pas surseoir à la sanction prévue. Le Chesnay ne pourra inscrire son équipe 1^{ère} en DAM avant la saison 2018/2019.

Remarques : les membres présents regrettent qu'aucun responsable du Chesnay n'ait été présent pour défendre leur cause lors du vote.

Le Président précise que cette règle pourrait être modifiée au regard des débats qui ont eu lieu précédemment et de la possible modification de la règlementation concernant les classements de fin de saison.

Comme d'habitude, si les membres de la commission le juge nécessaire, nous mettrons ce sujet à l'ordre du jour.

3. Point sur le Calendrier

DCM:

Le problème de piscine pour la finale n'ayant pas été résolu, la proposition de la réaliser lors d'entrainements club à deux endroits différents est retenue. La remise des récompenses aura lieu le 25 juin lors de la réunion de la CRHS.

Les dates et les lieux pressentis sont le 17 juin à Lagny sur Marne et le 18 juin à la Piscine de Garges les Gonesse.

Une confirmation sera donnée aux clubs concernés par mail.

Tournoi Piou Piou: le 28 juin à Neuilly sur Marne.

Pensez à inscrire vos enfants auprès du club de Neuilly. Certaines équipes de Province ont déjà fait part de leur intention d'être présents.

4. Point sur les championnats en cours

Benjamins/Cadets à Neuilly sur marne : le 12 avril 2015 :

Superbe organisation de la Squale Team de Neuilly sur marne. La qualité de l'accueil était digne d'un championnat de France. Remarquable travail pour une seule demi-journée. Le club de Neuilly remercie l'aide qu'ils ont reçu d'autres clubs notamment celui de Saint Maur. Le retour a été très positif de la part de tous les clubs participants. La diffusion des matchs à postériori sur une télé a été très appréciée car les équipes pouvaient se voir après leur match.

5. Point sur le fonctionnement de la commission

Il manque toujours un vice-président et un responsable des formations Initiateurs (transmission d'information et envoi des résultats, déclaration au CNI).

Le personnel :

Nous sommes toujours à la recherche d'un vice-président ainsi que d'un organisateur pour les formations initiateur (transmission d'information et envoi des résultats, déclaration au CNI). Pascal Blanc rappelle qu'il n'est pas demandé d'avoir de formation spécifique puisqu'il s'agit essentiellement d'un travail de secrétariat.

6. Groupes de travail

RAPPEL:

Afin de permettre la discussion pour l'avenir et le développement de notre sport, des groupes de réflexion/discussion vont être formés. Ils permettront d'éviter les débats trop long et peu aboutis lors des réunions faute de temps, de monde, etc....

Le rôle de ces groupes est de réfléchir aux sujets et de proposer plusieurs solutions à amener lors des réunions mensuelles. Dans ces groupes de discussion, il devra y avoir un mélange de joueurs,

d'entraineurs, d'arbitres et de dirigeants. Ces groupes ne seront pas forcement réunis à un point donner mais des visio-conférences pourront être mise en place.

Les 3 grands sujets à aborder sont :

- Groupe budget de la région composé de : Pascal BLANC (pilote), Frantz KLEIN
- Groupe réorganisation des championnats jeunes (trop d'équipes et pas assez de temps : junior en 2x7 min par exemple) composé de : Guillaume LAURENCY (pilote), Eric GROSSIN, Philippe RANNOU, Isabelle SEPTIER, Cécile ROYER, Hervé BLANC.
- Groupe proposition de règlementation pour que les clubs puissent présenter deux équipes dans un même championnat régional (attention aux dérives et montées descentes de joueurs aux seins des clubs) actuellement aucun candidat n'est déclaré.

Pascal BLANC rappelle que pour ce dernier groupe il faut faire une proposition actée par la CRHS au plus tard en février 2016 auprès de la CNHS. Les discussions autour de cette problématique ont suffisamment été nombreuses ces derniers temps pour que nous nous y penchions sérieusement. A titre personnel Pascal BLANC pense qu'il est temps pour l'avenir du hockey dans notre région que nous modifions cette règle qui ne permet pas d'avoir des divisions régionales complètes et ne permet pas non que les places octroyées en championnat de France soient occupées par les équipes ayant forcément le meilleur niveau. La résultante en est des pertes de quota pour la région.

Rappel:

Les groupes sont ouverts, pour y adhérer il faut envoyer un mail à Pascal Blanc (copie à Gilbert).

7. Vote sur la modification de prise en compte des résultats impliquant des équipes en D1N M1.

Rappel des propositions :

1^{er} vote : Pour ou contre un classement différentié pour les qualifications en championnat de France et la descente en division inférieure.

En cas de vote pour un classement différencié:

Il sera ajouté à la réglementation régionale à l'Annexe A

M1.7 : A la fin du Championnat, il sera établi un classement général de la Division prenant en compte l'ensemble des matches Celui-ci ne servira pas ni à déterminer les participations aux Championnats de France ni les équipes devant descendre en division inférieure.

2éme vote:

• Proposition 1 : Les Matches des équipes participantes à la Manche 1 de la D1N ne seront pas pris en compte.

Après le vote il sera ajouté à la réglementation régionale à l'annexe A

M1.8 : A la fin du Championnat, il sera établi un classement ne prenant pas en compte les matches des équipes participantes à la M1 de la D1N. Ce classement servira à déterminer les équipes qualifiées aux

championnats de France en fonctions des quotas définis par la CNHS. Ainsi que les équipes en position de descendre en division inférieur lors de la saison suivante.

 Proposition 2 : Les Matches des équipes participantes à la Manche 1 D1N seront considérés comme forfait et toutes les équipes marquent 4 points et il sera gardé le nombre de buts marqués et encaissés.

Après le vote il sera ajouté à la réglementation régionale à l'annexe A

M1.8 : A la fin du Championnat, il sera établi un classement dans lequel les matches des équipes participantes à la D1N M1 seront considérés comme perdus tout en prenant en compte le nombre de buts encaissés et marqués. Ce classement servira à déterminer les équipes qualifiées aux championnats de France en fonctions des quotas définis par la CNHS. Ainsi que les équipes en position de descendre en division inférieur lors de la saison suivante.

Résultats des votes!

- Vote 1

Pour l'application d'un double classement : 7 voix

Abstention: 1 voix

Contre: 0

Vote à la majorité des 8 voix pour l'application d'un double classement.

- Vote 2:

Proposition 1 : unanimité

Proposition 2:0

Il sera donc ajouté à la réglementation les articles suivants :

M1.8 : A la fin du Championnat, il sera établi un classement ne prenant pas en compte les matches des équipes participantes à la M1 de la D1N. Ce classement servira à déterminer les équipes qualifiées aux championnats de France en fonction des quotas définis par la CNHS. Ainsi que les équipes en position de descendre en division inférieur lors de la saison suivante.

Application à partir de la saison 2015-2016

8. Questions diverses

Point sur l'assemblée générale de la CNHS à Lyon les 11 et 12 avril. 2015.

Réunion Clôturée à 23h10.

Ordre du jour de la prochaine réunion

Mercredi 3 juin 2015 20h00-20h30

60, rue de Romainville 75019 Paris

- Approbation du compte-rendu CR du 25 avril 2015
- Point sur le Calendrier 2015-2016
- Point sur les Championnats en cours
- Point sur le fonctionnement de la Commission
- Groupes de Travail
- Questions diverses